Image not found or type unknown

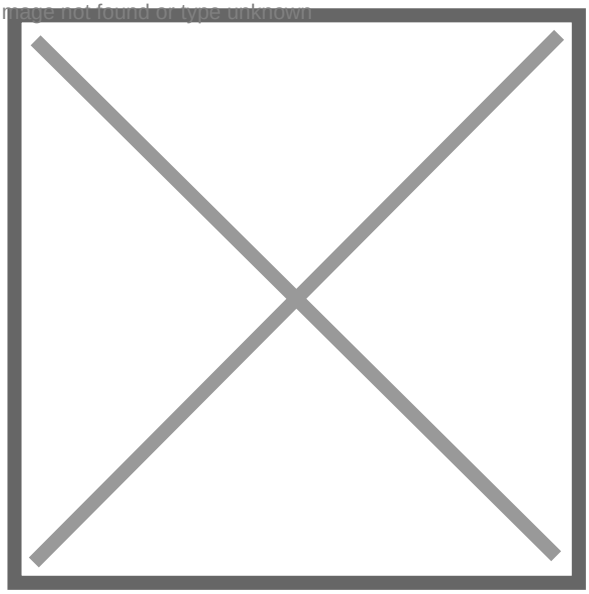

Débit abusif sur cb par cdiscount

Par **cihani**, le **13/05/2008** à **06:33**

Bonjour,

le 27/02/08 j'ai commandé chez Cdiscount une imprimante multifonction et une alimentation de PC (mon Pc était donc HS, imprimante également).
La commande a été validé par courriel quelques minutes après, 400€ débités le jour même sur ma CB.

le 29/02/08 je recois une demande de justifs de fia-net, un RIB + photocopie de carte d'identité par FAX...Etant immobilisé chez moi suite à un accident de travail pour 2 semaines, je les contacte pour connaître un autre moyen que le FAX.

Ils me donnent une adresse ou me propose de contacter CDISCOUNT pour choisir un autre moyen de paiement que la CB et éviter ainsi ce type de contrôle.
Je leur répond que la somme a été débitée, ce que je trouve anormale, ils prennent l'argent, puis mettent en doute la provenance de la CB?
Fia-net clôt alors la médiation.

Je contacte Cdiscount par tél, ils me disent de leur envoyer par courrier, mon relevé CB avec le débit de la commande, et un justif de domicile.
Justif, ok, mais ils n'ont pas le droit de demander un relevé de CB. A partir de là, leurs methodes limite malhonnêtes me pousse à annuler...

le 4mars, ma femme envoie un RAR pour demander l'annulation de la commande. Aucune réponse.
le 12 mars, 2eme RAR les menacant du TI...
le 14 mars, ils m'envoient (CDISCOUNT) un e-mail me disant qu'il contactait rapidement le service remboursement.

j'ai été remboursé fin mars...

Je pensais en avoir fini avec CDISCOUNT....

Mais le 28/04/08, je recois de lafourmi.com un e-mail me stipulant que j'avais recu une commande et que comme convenu aucun paiement avant réception n'avait été effectué, mon compte sera donc débité de 400€....

pendant 10 jours j'ai verifié mon compte, rien. Mais le 11mai, apparassaient les 400€ sur mon relevé de CB.

Je n'ai jamais recu cette commande, sur le site, elle a toujours le statut commande acceptée, mais n'a jamais passé le 2eme stade de préparation, et encore moins d'expédition.

Donc non comptant de débiter une CB et ensuite de demander des preuves du titulaire pour soit-disant nous protéger d'une utilisation frauduleuse de notre CB (ah bon? pourquoi prenez-vous l'argent alors? le mal est fait!!!)...
Ils débitent ma carte 1mois et demi après avoir envoyé une reponse de remboursement et annulation de la commande...

quel recours ai-je? puis-je les attaquer pour abus d'utilisation de CB un peu comme celle d'une autorisation de prélèvement?

Je sais que je peux me tourner vers ma banque pour refuser la transaction en fournissant les preuves...

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés